

**FORMATION SYNDICALE \***

**LUNDI 25 FÉVRIER 2019**

**à l'ESPE de Sélestat (9h-17h)**

**EVALUATION ET MANAGEMENT  
DANS L'ÉDUCATION NATIONALE :**

**Quelles résistances ? Quelles alternatives ?**

Rendez-vous carrière, PPCR, évaluation par compétences des profs et des élèves, LSUN, *new public management*... **il est temps de chercher des alternatives !**



\* La formation syndicale est un droit pour tous les personnels de l'éducation nationale, titulaires ou non, de la maternelle à l'université, jusqu'à 12 jours par an.

Il suffit de s'inscrire avant le 25 janvier 2019 :

SUD Éducation Alsace / Solidaires Alsace  
1 rue Sédillot, 67000 Strasbourg  
06 07 27 78 96 - 06 65 39 72 67 - 06 10 46 56 10  
[sudeducalsace@gmail.com](mailto:sudeducalsace@gmail.com)  
[www.sudeducalsace.info/](http://www.sudeducalsace.info/)



# Compétences, évaluation, management... mise au pas !

Depuis une trentaine d'années sous l'impulsion de l'OCDE et UE, les modalités d'évaluation des enseignant.e.s et des élèves ont considérablement évolué avec l'introduction des *New Public Management* dont l'objectif est de piloter la fonction publique et plus précisément le système éducatif en imposant une culture managériale, autrement dit une culture du résultat qui soit mesurable.

L'introduction de la logique de compétences puis du socle commun de culture et de compétences et aujourd'hui du LSUN ont transformé les pratiques pédagogiques dans le sens d'une mesurabilité des compétences « acquises » ou non par les élèves dans une logique utilitariste et surtout d'un contrôle social accru de ces derniers au profit des entreprises, rendant les élèves « employables » ou non à l'issue de leur scolarité.

Les enseignant.e.s n'échappent pas à ce contrôle. Depuis la mastérisation des concours en 2010, la logique de compétences s'est introduite dans l'évaluation des stagiaires au sein des ESPE (ex- IUFM) normalisant par la même occasion son utilisation en classe. Le PPCR et ses « rendez-vous carrière » place désormais l'implication personnelle de l'agent dans le projet d'établissement au cœur du métier, reléguant la pédagogie à la périphérie. Cette nouvelle forme d'évaluation des personnels et les projets actuels de « rémunération au mérite » placent la focale de l'évaluation sur les qualités personnelles de l'agent, qui devra savoir « se vendre », ce qui est sans doute de nature à renforcer les liens de subordination à la hiérarchie.

Pour Sud Éducation Alsace la seule finalité de l'éducation est l'émancipation individuelle et collective des élèves et des personnels. Alors, comment résister à ces évolutions ? Quelles alternatives pourrait-on imaginer ?

## **Programme du stage**

- ➔ Rendez-vous carrière et évaluation par compétences : l'exemple de l'évaluation des stagiaires, le fonctionnement du rdv carrière et sa contestation...
- ➔ Livret Scolaire Unique Numérique : ce livret destiné à remplacer les bulletins pose de nombreux problèmes de confidentialité, de collecte des données et de pédagogie.
- ➔ Les projets de rémunération au mérite et les exemples du *New Public Management* dans quelques autres pays.

## **Pour participer au stage**

Tu dois impérativement en informer ta hiérarchie (le recteur par voie hiérarchique dans le second degré ou ton directeur des services via ton inspecteur dans le premier degré) en utilisant le modèle de lettre disponible sur la page suivante au plus tard un mois avant la date du stage (donc au plus tard le 25 janvier).

Retrouve nos modèles de lettres ici :

<http://sudeducalsace.info/spip.php?article1224>

Il est également très indispensable de nous prévenir de ta participation par mail ([sudeducalsace@gmail.com](mailto:sudeducalsace@gmail.com)) afin que nous puissions nous organiser au mieux.

### **Attention :**

Toute absence de réponse de ta hiérarchie équivaut à un accord de celle-ci.

Le refus de t'octroyer une autorisation d'absence pour le stage doit être notifié au plus tard 15 jours avant la date du stage. Tout refus doit nous être signalé au plus vite.

Chaque agent dispose de 12 jours de formation syndicale par an. C'est un droit qui s'use que si on ne le prend pas. Le congé de formation est donc à utiliser sans modération.

*Modèle de lettre pour le second degré :*

(Prénom, Nom)	(Lieu et date)
(Grade et discipline)	
(Nom de l'établissement)	Mme la Rectrice s/c du chef d'établissement (Nom du chef Adresse de l'établissement)

Objet : demande de congé pour formation syndicale

Je soussigné, (nom et prénom, statut et grade) au (nom de l'établissement) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation (intitulé du stage) qui se déroulera le (date) à (lieu du stage). Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

(Nom et signature de l'agent)

*Modèle de lettre pour le premier degré :*

(Prénom, Nom)	(Lieu et date)
(Grade et discipline)	
(Nom de l'école)	
(Adresse de l'école)	Madame/Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du département de [NOM DPT] s/c Madame/Monsieur [NOM IEN] (IEN)

Objet : demande de congé pour formation syndicale

Madame, Monsieur le directeur des services de l'éducation nationale

Je soussigné, (nom et prénom, statut et grade) au (nom de l'établissement) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation (intitulé du stage) qui se déroulera le (date) à (lieu du stage). Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

(Nom et signature de l'agent)